

Objet : RS - Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) - Approbation du budget primitif 2022

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Luc Berthoud à Daniel Rochaix - de Christèle Blambert à Brigitte Bochaton - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Emilio Pla Diaz à Franck Morat - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Jimmy Bâabâa - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - James Hallay - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Thieffinat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 avril 2022

délibération n° 050-22 C

objet **RS - Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) - Approbation du budget primitif 2022**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, en lien avec Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que conformément à l'article L.133-8 du code du tourisme, le budget et les comptes de Grand Chambéry Alpes Tourisme, délibérés par le Comité de direction le 9 mars 2022, doivent être soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Ce budget 2022 de Grand Chambéry Alpes Tourisme a été préparé dans le contexte particulier de persistance de la crise sanitaire et de déploiement de la marque de destination.

L'année 2022 constitue, en effet, une année « pivot » tant pour le territoire que pour cet établissement public de promotion touristique. Les principaux objectifs sont :

- réussir le lancement de la marque de destination « Chambéry Montagnes »,
- affiner les cibles et la connaissance client,
- regagner un rôle auprès des socio-professionnels,
- stabiliser l'équipe.

Ainsi, pour réaliser ces objectifs, Grand Chambéry verse à destination Grand Chambéry Alpes Tourisme une contribution de 1 487 428 € au titre de l'année 2022.

En parallèle, GCAT s'emploiera à faire progresser ses ressources propres telles que la taxe de séjour (intégralement perçue par GCAT) et les recettes commerciales, en particulier de La Ruche Boutik'.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'approuver le budget primitif 2022 de l'EPIC (établissement public industriel et commercial) Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et plus particulièrement son article L.133-8,

Vu le budget primitif 2022 approuvé par le Comité de direction de GCAT le 9 mars 2022,

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre Grand Chambéry et GCAT et ses avenants,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le budget primitif 2022 de Grand Chambéry Alpes Tourisme ci-annexé,

Article 2 : **dit** que la contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2022 versée par Grand Chambéry est de 1 487 428 €.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 050-22 C

Objet de l'acte : RS - Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) - Approbation du budget primitif 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s) : Délibération GCAT + Maquette budgétaire BP2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27104H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27104H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication : jeudi 14 avril 2022